



DECLARATION DU PRESIDENT SUR LA VIOLENCE SEXUELLE A L'EGARD DES FEMMES

*Adoptée par la 128^{ème} Assemblée de l'UIP
(Quito, 27 mars 2013)*

Au nom des parlementaires présents à la 128^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire, je tiens à dire notre extrême préoccupation face à l'ampleur des actes de violence sexuelle commis contre des femmes, en particulier, le viol sous toutes ses formes et dans tous les contextes.

Nous condamnons de toutes nos forces la violence sexuelle qui constitue l'une des formes de violence les plus répandues contre les femmes, dans la sphère tant publique que privée. Nous appelons à des mesures urgentes et efficaces pour garantir aux femmes leur droit à l'intégrité physique et psychique et à une vie exempte de peur et de violence.

Nous exprimons notre indignation face à ces actes ignobles et nous nous associons aux appels publics à mettre fin à l'impunité.

Nous engageons tous les parlements à examiner par le menu les lois existantes et à s'assurer que ces crimes y sont reconnus pour ce qu'ils sont – une atteinte à l'intégrité de la personne et à son autonomie sexuelle, quelle que soit sa relation avec l'auteur et dans quelque cadre que ce soit. Nous devons criminaliser ces actes, améliorer la prévention en nous attaquant aux causes profondes du problème, renforcer les sanctions pour les auteurs de ces actes et assurer aux femmes la protection voulue.

Nous devons faire usage de notre fonction de contrôle et veiller à ce que les lois soient correctement appliquées et les ressources nécessaires inscrites au budget. Nous demanderons à nos gouvernements de nous faire rapport régulièrement sur les mesures de sensibilisation qu'ils auront prises. Nous exigerons des statistiques afin de pouvoir évaluer l'ampleur de la violence sexuelle et l'efficacité des mesures en place.

Nous exigerons en outre de nos gouvernements qu'ils veillent à ce que toutes les personnes participant à l'application des lois soient suffisamment préparées et formées et à ce qu'elles rendent des comptes. Nous devons faire en sorte que la riposte face au viol et à la violence sexuelle en général tienne compte des besoins des victimes, qui ne doivent pas en outre encourir des sanctions ou être exposées à l'abandon ou à l'ostracisme.

Nous déclarons avec la plus grande fermeté que ces actes sont intolérables et nous engageons à nous battre pour faire cesser la violence sexuelle à l'égard des femmes.